

dire 70 p. 100, les coûts n'ont été recouverts que dans une proportion de 30 p. 100.

En 1988, la subvention par passager a varié de 21 \$ sur les parcours Toronto-Niagara Falls, à 484 \$ sur celui d'Edmonton-Prince Rupert. Elle a été de 378 \$ sur le parcours éloigné de Winnipeg-Churchill, de 199 \$ sur celui de Cochrane-Kapuskasing, de 116 \$ sur Montréal-Saint-Jean-Halifax, et de 74 \$ sur Montréal-Québec.

Alors, cela pour dire, monsieur le Président, que les chiffres que je viens de citer sont révélateurs et ils dénotent bien l'importance des coûts que représente l'opération de VIA Rail au Canada tout en montrant que très peu de voyageurs l'utilisent.

Je voudrais terminer mes quelques remarques, monsieur le Président, en vous disant que je suis profondément convaincu que le programme proposé à VIA Rail, les montants d'argent que le gouvernement fédéral s'est engagé à verser à VIA Rail au cours des cinq prochaines années, assure VIA Rail d'être capable de fournir un service acceptable, un service de bonne qualité pour les Canadiens. Mais VIA Rail devra être bien gérée, monsieur le Président, et devra être gérée comme une entre-

Les crédits

prise qui opère dans un domaine compétitif, VIA Rail devra faire ses preuves, et si VIA Rail fait ses preuves, le gouvernement du Canada continuera de la supporter.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Je profite de l'occasion pour remercier tous les députés d'avoir limité les interventions à dix minutes. Nous avons pu ainsi donner la parole à quelques députés de plus. Si nous le faisons sur une base régulière, plus de députés pourraient intervenir. C'est l'essence même du Parlement.

Comme il est 15 h 30, je dois informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81(17) du Règlement, les délibérations relatives à la motion dont la Chambre est saisie sont terminées.

Aux termes de l'ordre adopté le mardi 7 novembre 1989, la Chambre s'ajourne au lundi 20 novembre à 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

Je vous souhaite de bonnes vacances.

(La Chambre s'ajourne à 15 h 51.)